

OBJET : CREATION D'UN HOTEL DE RECHERCHE

Afin de proposer un environnement d'accueil particulièrement propice aux secteurs d'activité « high tech », de structurer l'aménagement et le développement du territoire dans le domaine des biotechnologies médicales, et d'intégrer les spécificités de l'activité « recherche », le Conseil Communautaire a décidé d'assurer la Maîtrise d'Ouvrage pour la création d'un « hôtel de recherche ».

Ce projet a surtout été initié suite aux rencontres avec Laurent MEIJER, chercheur à la Station Biologique de Roscoff, qui a créé la société « Man-Ros Therapeutics – From Sea To Pharmacy », qui a sollicité la mise à disposition de locaux habilités pour son activité.

Il est à noter que Laurent MEIJER recevra le Prix Jean Valade de la Fondation de France pour ses travaux sur les inhibiteurs pharmacologiques de kinases. Ce prix récompense une découverte dans le domaine médical qui trouve une application diagnostique, physiopathologique ou thérapeutique rapide. Il lui sera remis le jeudi 24 janvier 2008 à l'Académie Nationale de Médecine.

Il est rappelé que la Fondation du Centre Perharidy propose de mettre à disposition un bâtiment de 800 m² se trouvant à l'entrée du centre qui nécessite un aménagement complet pour répondre aux attentes des entreprises. C'est pourquoi, un appel d'offres à maître d'œuvre a été lancé.

Mise à disposition du bâtiment

Afin de garantir administrativement les intérêts de la Communauté de Communes pour la mise à disposition du bâtiment et tout particulièrement la rédaction de l'acte administratif, la collectivité a pris contact avec le cabinet d'avocats Richard LE ROY.

Maîtrise d'Oeuvre

4 cabinets d'architecture ont remis une proposition pour assurer la mission de maîtrise d'oeuvre. Conformément au marché, le Président a rencontré les architectes, le jeudi 13 décembre 2007, afin d'engager une procédure de négociation.

Consultation pour une étude de sol et le contrôle technique

La collectivité, après avoir consulté les sociétés pour une étude de sol et le contrôle technique, a retenu, respectivement, la société FONDASOL et la société SOCOTEC.

OBJET : DEVELOPPEMENT DES BIOTECHNOLOGIES

Au sein du Pôle d'Innovation technologique du Pays de Morlaix, la Communauté de Communes a pris en compte la création d'un Hôtel de Recherche et la réflexion sur la valorisation d'espaces dédiés à la recherche, au transfert et à la création d'entreprises, en concertation étroite avec les partenaires locaux (Station Biologique, Centre de Perharidy et Phytopôle notamment), qui devraient déboucher sur des décisions d'investissements fonciers et immobiliers de la Communauté des Communes.

Ce type d'activité est un domaine concurrentiel quand bien même les principaux développeurs sont quasiment issus ou en relation avec la Station Biologique de Roscoff se trouvant sur notre territoire.

Après avoir pris note de l'avis favorable des membres du bureau, et en avoir discuté, les membres du Conseil Communautaire décident, d'une part, de confier, à une personne, qui possède la double compétence physique/technologie et animation du territoire, une mission prospective de valorisation technologique de notre territoire et, d'autre part, d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à cette opération.

OBJET : ETUDES « CENTRE DE CONGRES » ET « VILLAGE NAUTIQUE ENTREPRISES »

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation d'un port de plaisance de 620 places au Bloscon à Roscoff en extension aux activités de commerce et de pêche. La Communauté de Communes du Pays Léonard et la commune de Roscoff ont décidé de participer, respectivement, à hauteur de 1.316.000 euros et 794.000 euros, soit un montant total de 2.100.000 euros pour ce projet.

Une étude prospective de « dynamique territoriale », suscitée par la création et le développement du port de plaisance, a permis de dégager tout particulièrement deux projets structurants :

- ✓ la réalisation d'un Centre de Congrès,
- ✓ la création d'un « Village Nautique d'Entreprises ».

Ces deux opérations nécessitent une analyse complémentaire. Aussi, une consultation du bureau d'étude a été effectuée sur :

- ✓ la faisabilité d'un Centre de Congrès (pertinence, impact, dimensionnement, partenariats possibles...),
- ✓ les besoins pour le Village Nautique d'Entreprises (surface, hébergement d'entreprises...),
- ✓ la mise en œuvre d'« outils/moyens » permettant d'appréhender les fortes pressions foncières et d'examiner les problématiques d'accessibilité du territoire.

Après avoir pris note de l'avis favorable des membres du bureau, et en avoir discuté, les membres du Conseil Communautaire décident de retenir la société DELOITTE pour l'étude de faisabilité du Centre de Congrès, et la société CREOCEAN pour le Village Nautique d'Entreprises et l'accessibilité du territoire/maîtrise foncière.

OBJET : CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION

Les évolutions démographiques, les mutations économiques et industrielles, les nouveaux modes de vie constatés ou susceptibles de se développer sur la période 2007-2013 exigent de préparer une nouvelle adaptation des territoires pour améliorer leur attractivité et le développement durable de leur compétitivité.

Le volet territorial du Contrat de Projet Etat Région doit être mis en œuvre sur la base de projets de développement des territoires qui seront notamment traduits sous forme de programmations pluriannuelles des investissements dans des conventions territoriales.

Dans la filière nautique professionnelle, le port de plaisance (620 places) du Blosson sera le seul grand port d'accès permanent entre Lézardrieux et Brest.

Cette opération, qui jouera un rôle essentiel dans le maillage nautique de la Bretagne avec une vocation de plate-forme professionnelle pour tout le Finistère Nord, est appelée à devenir un élément essentiel de la stratégie d'expansion socio-économique du territoire communautaire et au-delà du Léon et du Pays de Morlaix.

Les fonctions "vente" et chantier d'hivernage ou construction se feront majoritairement hors port où il devient donc nécessaire de trouver des terrains pour la création d'une Zone d'Activités spécifique sur laquelle pourraient s'implanter des entreprises.

L'ambition est de valoriser l'activité des entreprises du « Nautisme » par un ensemble qui serait regroupé sous la forme d'un « Village Nautique d'Entreprises ».

Les dossiers, pour le C.P.E.R., peuvent être déposés jusqu'au 31 décembre 2007. A l'issue de ce délai, les territoires n'ayant pas déposé de projet seront considérés comme ayant renoncé au bénéfice d'une convention territoriale dans le cadre du C.P.E.R.

Après avoir pris note de l'avis favorable des membres du bureau, et en avoir discuté, les membres du Conseil Communautaire décident d'autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention au C.P.E.R. pour le projet de « Village Nautique d'Entreprises ».

OBJET : FOYER JEUNES TRAVAILLEURS

Le Syndicat Mixte P.L.H. du Léon travaille depuis quelques mois en collaboration avec Habitat 29, l'A.F.T.A.M., le Conseil Général et la Communauté de Communes du Pays Léonard sur un projet de résidence destinée à l'accueil des jeunes en hébergement temporaire type **Foyer Jeunes Travailleurs**.

Le site de l'ancienne Maison de Retraite « Saint Joseph », à Saint Pol de Léon, correspond aux attentes de ce projet.

Toutefois, afin de pouvoir bénéficier d'un classement en Foyer Jeunes Travailleurs, un recensement des besoins est nécessaire.

Le Conseil Communautaire a décidé, lors de sa réunion du 10 octobre 2007, d'assurer la Maîtrise d'Ouvrage de l'étude de recensement des besoins.

Les services communautaires ont consulté trois sociétés (URHAJ de Rennes, Habitat et Développement de Saint Briec, et IDEA Recherche de Rennes) qui ont décidé de répondre conjointement pour un montant de 36.000 euros.

Après avoir pris note de l'avis favorable des membres du bureau, et en avoir discuté, les membres du Conseil Communautaire décident d'inscrire au budget un montant de 36.000 euros pour cette étude.

OBJET : DEPLACEMENTS/TRANSPORT SUR LE TERRITOIRE

Les déplacements deviennent une problématique transversale récurrente :

- ✓ accès aux services publics (Maison des Services, Centre d'Accueil Alzheimer...),
- ✓ animation jeunesse,
- ✓ emploi/formation/insertion,
- ✓ loisirs,
- ✓ démarche de Développement Durable de déplacements alternatifs doux (covoiturage, pistes cyclables...).

Après avoir pris note de l'avis favorable des membres du bureau, et en avoir discuté, les membres du Conseil Communautaire décident de mener une étude comprenant un diagnostic et des axes de développement.

OBJET : PASSAGE A 48 PLACES DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Il est rappelé que le passage à 48 places en janvier 2008 induit :

- une augmentation de contrat de 5 heures/semaine d'une auxiliaire de puériculture et de 4 heures d'une éducatrice de jeunes enfants,
- la création d'un poste d'agent d'encadrement à 21 heures. Ce recrutement a été effectué sur proposition des membres du jury communautaire qui ont auditionné, le 11 décembre 2007, 8 candidats.

OBJET : FORMALISATION DU PLAN INFRA-POLMAR

Au printemps 2003, le littoral de la Communauté de Communes a été touché par une pollution de petite ampleur issue du naufrage du pétrolier « Le Prestige ».

L'équipe environnementale est intervenue conjointement avec les différents services municipaux sur le littoral.

Afin de théoriser cette intervention, il a été décidé, en partenariat avec VIGIPOL, d'établir un plan Infra POMAR à mettre en place dès les pollutions maritimes par hydrocarbures de petite ampleur.

Il est rappelé que, lors de sa réunion du 11 juillet 2007, le Conseil Communautaire a décidé de constituer une cellule de crise qui serait composée :

- ✓ d'un élu référent au niveau de la C.C.P.L.,
- ✓ d'un élu référent pour chaque commune membre,
- ✓ d'un technicien référent au niveau de la C.C.P.L.

Une réunion, organisée le 27 novembre 2007, a permis de rassembler les responsables communaux pour leur communiquer l'organisation prévue dans le cadre d'une pollution de petite ampleur.

Afin de formaliser définitivement cette démarche, le Conseil Communautaire a entériné le Plan de Sauvegarde Intercommunal - Volet « Lutte contre les pollutions maritimes ».

OBJET : TABLEAU DES EMPLOIS

Le principe d'avancement de grade permet à un fonctionnaire d'accéder à un grade supérieur du cadre d'emplois auquel il appartient. Il s'effectue au grade immédiatement supérieur, par voie de l'ancienneté avec, éventuellement, un examen professionnel.

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 a fait disparaître les ratios et quotas d'avancement pour l'ensemble des catégories A, B et C.

Il appartient dorénavant aux collectivités d'instaurer par délibération, les ratios de promus-promouvables pour l'ensemble des grades après avis du Comité Technique Paritaire.

La conséquence de ces nouvelles dispositions est de renforcer les responsabilités des élus employeurs et d'instaurer un outil de dialogue social.

Aussi, cette démarche de « métier territorial », basée sur l'organigramme fonctionnel et sur les fiches de poste, débouche sur un tableau des effectifs intégrant la dimension métier.

Le « tableau des emplois » permet :

- ✓ toute lisibilité et transparence pour la collectivité et l'agent : « Qui fait quoi »,
- ✓ un déroulement de carrière prévu et cadré,
- ✓ une reconnaissance de la position de l'agent,
- ✓ la facilitation des perspectives de mobilité..

Après avoir pris note de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, et des membres de la Commission « Personnel », et en avoir discuté, les membres du Conseil Communautaire décident d'entériner le tableau des emplois.

OBJET : R.U.S.S.T.

Le décret n°2000-542 du 16 juin 2000, relatif à l'Hygiène et la Sécurité, impose aux collectivités territoriales de mettre en place un certain nombre de documents attestant une traçabilité des actions réalisées en matière de prévention des risques professionnels.

Dans la poursuite du Document Unique d'Evaluation des risques professionnels (D.U.E.), la collectivité envisage de mettre en œuvre un Registre Unique Santé Sécurité du Travail (R.U.S.S.T.) qui a pour vocation de permettre à la Communauté de Communes du Pays Léonard d'entrer dans une démarche pérenne de prévention et de maîtrise des risques professionnels, en mettant à disposition un outil de gestion et d'aide à la décision, ayant valeur de référentiel.

La conception de cet outil a été volontairement placée sous l'angle du pragmatisme et de la pédagogie, afin d'en faciliter, pour l'ensemble des acteurs de la prévention, la consultation et l'appropriation.

Il a également pour vocation d'être un instrument de management de la santé et de la sécurité au travail avec la perspective bien réelle de faire progresser et prospérer une culture «sécurité» à l'intérieur des services communautaires.

Après avoir pris note de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, et des membres de la Commission « Personnel », et en avoir discuté, les membres du Conseil Communautaire décident d'entériner le R.U.S.S.T. et d'adresser une copie, pour information, à chaque Directeur Général des Services des communes membres.